

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 10/03/2023

**Délibération n° 2023-004-7  
Séance du 7 mars 2023**

-----  
Adhésion à l'association Programme  
Solidarité Eau (pS-Eau)  
-----

**Le Bureau,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 23 février 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'association Programme Solidarité Eau (pS-Eau),

**Après en avoir délibéré**

- Article 1** : Approuve l'adhésion à l'association Programme Solidarité Eau (pS-Eau) dont le siège social se situe 32 rue Le Peletier 75009 Paris.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation à cette association.
- Article 3** : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 1 000 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

**Le Président**

  
**François-Marie DIDIER**